

L'Anse-Saint-Jean, le 30 janvier 2012.

Je, soussigné, confirme que l'avis de convocation pour l'assemblée extraordinaire du 30 janvier 2012 a été signifié à chaque membre du conseil municipal tel que prévu à l'article 156 du Code municipal et que par la présente, je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 30 janvier 2012 à 19 h 00, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :	M. Victor Boudreault,	conseiller
	M. Denis Girard,	conseiller
	Mme Gertrude Bouchard,	conseillère
	M. Marcellin Tremblay,	conseiller
	M. Yvan Coté,	conseiller
	M. Graham Park,	conseiller

Ainsi que M. Daniel Corbeil, secrétaire-trésorière.

029-2012

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Modification du taux de taxation relatif au remboursement du déficit 2010.
3. Date et horaire des assemblées publiques du conseil municipal
4. Résolution modifiant le montant du règlement d'emprunt 280-11
5. Période de question
6. Levé de l'assemblée.

030-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

031-2012

MODIFICATION DU TAUX DE TAXATION RELATIF AU REMBOURSEMENT DU DÉFICIT CUMULÉ 2010

CONSIDÉRANT QU'avec le dépôt des états financiers 2011 qui sera effectuer au cours de l'exercice financier 2012, la municipalité aura une actualisation du déficit cumulé réel à la fin de l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des affaires municipales nous a informé qu'il vaut mieux attendre le dépôt les états financiers de 2011 avant qu'il procède à l'autorisation du règlement d'emprunt 280-11;

Il est proposé, appuyé par et résolu unanimement d'abroger la résolution 537-2011 qui fixe le taux de taxe spéciale pour le remboursement du déficit cumulé 2010 et d'attendre le dépôt des états financiers 2011.

032-2012

DATE ET HORAIRE DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2012

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de fixer les séances régulières du conseil municipal le 1^{er} lundi du mois à 19 h 00 selon le calendrier suivant :

16 janvier, 6 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1 octobre, 5 novembre et 3 décembre 2012.

Si le 1^{er} lundi du mois coïncide avec un jour férié, l'assemblée aura lieu le lundi suivant. Les séances se dérouleront à la salle du conseil au 2^{ième} étage de l'édifice municipal situé au 3, rue du Couvent.

033-2012

FERMETURE DE LA SÉANCE.

propose la fermeture de la séance à 19 h 15.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean, ce trentième jour de janvier de l'An 2012.

Monsieur Claude Boucher, maire

M. Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».